

### “ LE FOYER DOMESTIQUE ”

C'est le titre d'une nouvelle Revue mensuelle, dont la première livraison nous a été adressée par l'éditeur. La rédaction est entre les mains d'un comité d'écrivains catholiques, et une longue liste de collaborateurs orne l'intérieur du couvert. Nous saluons avec plaisir cette publication, qui ajoute aux attraits d'une excellente compilation, celui du bon marché qui la met à la portée de toutes les bourses, comme le dit l'annonce. En effet, 64 pages grand octavo par mois, soit 768 pages par année, pour \$2.00, n'est pas cher, et notre peuple d'un million devrait pouvoir soutenir au moins une revue semblable. Cependant, les fondateurs de ce recueil ne sont pas encore arrivés aux limites du bon marché, comme le démontre l'existence du journal populaire illustré, *L'Opinion Publique*. Car une de nos pages fait exactement deux de celles du *Foyer*, et comme nous en donnons 12 par semaine, nos 52 livraisons font 624 grandes pages, soit 1248 pages grandeur du *Foyer*, pour \$3.00, tandis que pour le même prix, le *Foyer* ne donne que 1152 pages. Mais aussi, que ne nous en a-t-il pas coûté d'établir et de maintenir cette *Opinion*, aujourd'hui si favorablement connue partout ! Nous souhaitons que notre nouveau confrère n'éprouve pas les mêmes déboires, et finisse par aussi bien réussir. Parmi 200,000 familles canadiennes, nous devrions chacun compter 20,000 abonnés : nous nous les souhaitons !

### LE PONT ROYAL-ALBERT

L'opposition faite à ce pont tel que projeté a été si formidable, que l'ingénieur se voit forcé de reviser et remodeler ses plans. Il a l'assurance des hommes les plus influents de la Chambre que s'il revient, à la prochaine session, avec de nouveaux plans qui puissent anéantir les objections faites aujourd'hui, il obtiendra sans difficulté sa charte. Il est donc décidé de se mettre à l'œuvre et de préparer des dessins et devis avec l'intention de placer le trajet du pont plus bas que l'île Ronde, dans l'eau comparativement morte, vis-à-vis Hochelaga et Longueuil.

G. E. D.

**Exposition Internationale de Philadelphie.**—Notre gravure donne une excellente idée des dimensions du terrain et de la position relative des bâtisses de l'exposition. Au-dessous de chaque édifice se trouve, au pied de la gravure, une indication de l'usage auquel on le destine. Comme nous avons déjà donné en détail des vues et une description de ces bâtisses, il n'est pas nécessaire ici d'en dire plus long.

Le secrétaire de la commission canadienne, M. J. Perrault, est parti depuis quelques jours pour Philadelphie, afin d'y recevoir et placer dans le département canadien les objets envoyés par nos exposants. Chacun connaît son activité et son énergie intelligente. Nul doute qu'il ne dispose tout d'une manière qui fasse honneur au pays et qui plaise aux intéressés. Ceux qui auraient à lui écrire peuvent adresser leurs lettres comme suit : “ M. J. Perrault, Secrétaire de la Commission Canadienne, Exposition Universelle, Philadelphie.”

G. E. D.

### Fin de la guerre civile en Espagne.

—La guerre civile est définitivement terminée en Espagne, et comme nous l'ont appris les dépêches télégraphiques, Don Carlos est entré en France par le pont d'Arnégny, sur la route qui conduit des vallées espagnoles d'Erro et de Roncevaux à Saint-Jean-Pied-de-Port. Probablement les restes de son armée ont cherché ou chercheront comme lui un refuge sur le territoire français. La dépêche qui constate l'entrée en France du prétendant ajoute que, dans une lettre adressée au général Pourcet, Don Carlos avait annoncé à l'avance son intention de demander à la France l'hospitalité.

Le gouvernement français, tout en accordant l'hospitalité au prétendant vaincu

et fugitif, lui interdit le séjour dans le voisinage de la frontière, et M. de Nadaillac, le préfet des Basses-Pyrénées, a dû l'inviter à gagner l'une des villes du nord ; un train spécial a même été mis à sa disposition. Ajoutons que l'administration et l'autorité militaire, à la disposition desquelles a été mis un fonctionnaire supérieur de la sûreté générale, ont pris toutes les mesures d'ordre nécessaires pour l'agglomération des Carlistes à la frontière. Ceux-ci sont dirigés dans diverses places d'internement du centre de la France. Le gouvernement aura ultérieurement à traiter avec le gouvernement espagnol au sujet des frais de cet internement, non-seulement pour les nouveaux arrivés, mais encore pour ceux qui sont depuis longtemps en France.

### COLONISATION

M. le Rédacteur,

Je reçois chaque jour, et de toutes parts, une multitude de lettres sollicitant des informations sur cette colonie. Dans le but de diminuer, autant que possible, cette correspondance à laquelle je n'ai pas toujours le temps de répondre convenablement, je voudrais me servir de vos colonnes pour publier certains renseignements généraux qui me sont presque invariablement demandés.

Pour venir à la Patrie, on se rend d'abord à Sherbrooke sur la ligne du Grand Tronc. De Sherbrooke on se rend à Cookshire par le St. François et Mégantic International. Prix du passage (21 milles), 80 cts. A la station Cookshire, on trouve une diligence quotidienne qui attend les voyageurs pour les conduire directement à la Patrie. Prix du passage de Cookshire à la Patrie (21 milles), \$1.25, et 10 cts. par 100 livres de baggages ou effets.

En passant à Sherbrooke, les colons et visiteurs obtiendront gratuitement toutes espèces d'informations et seront assistés de toutes les manières possibles au bureau d'Elisée Noël, écrivain, notaire, qui a bien voulu se charger de me représenter dans la capitale des Cantons de l'Est.

Le train pour Cookshire laisse Sherbrooke dans l'après-midi, et la diligence arrive à La Patrie tous les soirs vers 10 heures.

La Patrie est le nom officiel de notre bureau de poste.

Les voyageurs trouvent ici des hôtels pour les loger.

Je conseille aux colons d'attendre, autant que possible, jusque vers le commencement de juin pour amener leurs familles, vu que les maisons ne peuvent se construire avant que le feu soit passé dans les abattis. La maison de réception, en attendant que ses dimensions le permettent, logera ceux qui ne pourront se conformer à ce conseil.

Une chose importante à noter et sur laquelle j'insiste fortement : tout le monde ne peut être admis indistinctement dans cette colonie. Outre les recommandations ordinaires, il faut posséder quelques ressources pécuniaires. Les circonstances exigent impérieusement la mise à exécution de cette partie du programme. Il y va de l'intérêt des colons eux-mêmes et de l'intérêt de cette colonie en général que chacun arrive ici avec quelques moyens. Il ne s'agit pas seulement de grouper en quelques mois un nombre considérable d'habitants. Il faut aussi songer à fonder une colonie dans des conditions de prospérité pour l'avenir ; or, pour en venir là, il ne faut pas que les colons nous viennent dans un état voisin de la mendicité.

Les colons qui se présenteront pour avoir des lots devront donc être en état de prouver qu'ils ont les moyens requis. Quant à la somme de moyens exigée, il est aussi difficile de préciser sur ce point ; mais on peut dire, en général, il faut qu'un homme ait au moins 12 piastres pour le premier versement sur son lot, pourvoir aux premiers frais d'installation et vivre jusqu'à la récolte de l'automne prochain sans s'endetter.

On dira peut-être que les colons peuvent défricher leurs propres lots, bâtir leurs maisons et gagner ainsi l'octroi de 140

piastres. A cette objection je répondrai que, même dans ce cas, quelqu'avancera loin de nuire. C'est que la généralité des lots colonisables dans nos trois cantons sont à se défricher à l'entreprise en ce moment. En sorte que ceux qui viendront ce printemps trouveront pour la plupart des terres avec des maisons bâties.

A propos de ces lots qui se défrichent actuellement, je tiens à donner une information qui m'est souvent demandée. Ces lots peuvent se concéder de suite comme les autres lots, mais les droits des entrepreneurs sont réservés, c'est-à-dire qu'ils peuvent finir leurs travaux et en toucher le prix ; mais rien n'empêche le colon, auquel tel lot est concédé, d'en prendre possession et d'y faire des défrichements additionnels pour son propre compte.

On me demande souvent quelle est la qualité du sol, s'il est propre à l'agriculture, s'il y a du bois de commerce, etc., etc. Mon opinion est que le sol est très-favorable à l'agriculture, et surtout à l'élevage du bétail, et en général je trouve que cette région offre des avantages réels à tous ceux qui veulent s'établir. C'est tellement le cas que je suis décidé de m'y fixer moi-même, et que je me propose d'y mettre tout mon avoir et tout mon temps dans une entreprise industrielle et commerciale, dès que j'aurai rempli la mission temporaire que le gouvernement m'a confiée.

J'espère, M. le Rédacteur, que vos confrères qui portent intérêt à cette colonie voudront bien reproduire ces quelques lignes.

Votre obéissant serviteur,

J. A. CHICOINE,

Agent de colonisation.

La Patrie, 11 mars 1876.

### LE PARLEMENT FÉDÉRAL.

#### RÉSUMÉ DE LA QUINZAINE

Dans la séance du 20 mars, il s'est agi, après plusieurs questions et réponses officielles, de la nomination d'un comité chargé d'examiner s'il y a nécessité d'établir un bureau de statistiques sanitaires. L'hon. M. Mackenzie fait remarquer que cette question, à son avis, est du ressort des législatures locales, et donne à entendre que Montréal a bien besoin de législation sous le rapport de la santé publique. M. Workman entreprend la défense de Montréal, et donne les causes qui grossissent les retours de mortalité et qui sont étrangères à l'état sanitaire de la ville. Après quelque discussion, M. Mackenzie consent que la motion soit amendée et adoptée.

L'hon. M. Langevin propose que le comité permanent des privilèges et élections fasse une enquête sur la vérité de son avis, que l'hon. Joseph Cauchon a engagé un grand nombre d'hommes de la police riveraine de Québec et les a envoyés à Charlevoix pendant la dernière élection, sous le commandement de M. E. Trudelle, officier de douanes, pour se mêler illégalement de cette élection ; les frais de leur transport ont été à la charge de M. Cauchon, qui a promis qu'on les paierait.

M. Fréchette propose en amendement qu'un comité spécial soit nommé pour faire une enquête.

L'hon. M. Cauchon nie de nouveau l'accusation portée contre lui.

Après une discussion de plusieurs heures, dont les personnalités et des sujets étrangers à la motion firent presque seuls les frais, le comité fut nommé, consistant de MM. Langlois, Laurier, Laflamme, Aylmer, McDougall (Elgin), Palmer, Baby et Blanchet.

Et la chambre s'ajourne à 1 h. A. M.

La séance du 21 fut passée à la lecture de bills, dont le plus important est celui qui remet à 1880 l'enrôlement des volontaires de la réserve, et à l'examen des subsides en comité de la Chambre.

M. Jones (Leeds-Sud), dans la séance du 22, propose que l'on présente les copies des correspondances échangées au sujet de la violation apparente du Traité de Washington par les Américains, qui refusent aux Canadiens la libre navigation des canaux des Etats-Unis.

L'hon. M. Mackenzie n'y objecte pas pourvu que l'hon. membre amende sa motion en changeant les mots : “ violation apparente, ” etc., et substitue : “ procédés des Etats-Unis, ” etc. ; mais il avertit que la correspondance ne sera pas bien complète, comme les négociations sont encore ouvertes.

M. Laidlaw propose que l'on présente un état des sommes d'argent déposées au crédit de la Confédération canadienne dans les banques ou entre les mains d'agents financiers.

Il se plaint qu'il existe une grande différence entre les états publiés dans la *Gazette officielle* et les chiffres contenus dans le rapport du ministre des finances. Après discussion, la motion est adoptée.

Plusieurs bills privés sont lus une seconde fois.

M. Bourassa propose la seconde lecture de son bill pour amender l'acte de faillite de 1875.

Après une courte discussion, le vote est pris sur cette question ; 55 pour, 69 contre.

M. Taschereau propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte de 1874 concernant les élections fédérales, et pour déclarer inéligibles aux élections de la Chambre des Communes tous ceux qui auront été déclarés tels aux élections locales.

Le bill est lu la seconde fois.

La Chambre se forme en comité des subsides et s'ajourne à 12.35.

Le 23, M. Costigan propose, secondé par M. Devlin, que, dans l'opinion de la chambre, le gouvernement devrait instituer une enquête au sujet des faits allégués dans la lettre écrite à l'Orateur par W. B. O'Donoghue, et portant la date du 26 fév. 1875. L'objet de sa motion est de faire inclure O'Donoghue dans l'amistie accordée aux personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest. MM. Costigan et Devlin parlèrent en faveur de la motion, l'hon. M. Blake et plusieurs autres s'y opposèrent. Les voix étant comptées, 30 furent pour et 136 contre.

La séance du 24 fut entièrement passée en comité des subsides, sauf la lecture de quelques bills privés.

Le 27, motion de M. Gordon pour faire observer plus strictement le dimanche par les employés publics. Il voudrait que les bureaux de poste, les canaux, etc., soient fermés complètement le dimanche. Le premier Ministre explique que le dimanche est observé aussi rigoureusement que possible, mais qu'il ne croit pas que l'on puisse empêcher de continuer sa route, le dimanche, un vaisseau chargé, par exemple, de marchandises périssables. Après quelques discours de part et d'autre, la motion est retirée.

M. Masson demande que l'on produise la correspondance relative aux casernes des Jésuites à Québec. Ces bâtisses doivent appartenir, dit-il, à la province de Québec. M. Mackenzie promet de placer devant la chambre la correspondance à ce sujet.

Le 28, M. De Cosmos, l'un des députés de la Colombie Anglaise, dans une motion d'amendement, accuse le gouvernement d'avoir rompu l'engagement pris par le Canada envers sa province de construire le chemin de fer du Pacifique. Il cite les dates des divers actes qui obligent la confédération, en foi et honneur, de commencer sans délai ce chemin. M. Charlton répond que l'intérêt de 10,000 habitants de la Colombie Anglaise ne peut l'emporter sur celui des 4,000,000 à l'est des Montagnes Rocheuses ; que la Colombie a reçu \$1,300,000 de plus qu'elle n'a apporté, et que la politique du gouvernement est sage et libérale. MM. Rymal et Workman s'opposent fortement à la construction du chemin de fer du Pacifique. La discussion dure jusqu'à 2 h. du matin, quand la motion de M. De Cosmos étant mise aux voix, elle ne reçoit que six votes affirmatifs.

M. Langlois présente, le 29, un bill pour empêcher que le pont de glace entre Québec et Lévis ne soit brisé.

Plusieurs bills sont lus une troisième fois, et de nombreuses demandes pour divers documents sont accordées.

M. Mackenzie, dans la séance du 30, propose que samedi prochain, la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :

“ Attendu que les devoirs ci-devant remplis par la Maison de la Trinité de Québec, dont le gardien était un officier salarié, incombent maintenant aux Commissaires du havre de Québec, il est nécessaire de statuer que les dits commissaires du havre peuvent de temps en temps approprier à même les revenus du havre, une somme n'excédant pas deux mille piastres au paiement d'une indemnité annuelle au président du bureau des commissaires du havre.”

Adopté.

Lorsque M. Cartwright propose que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Colby propose en amendement qu'il soit résolu que, dans les intérêts du public, il est expédient que le droit de douane imposé sur le pétrole raffiné soit réduit de 15 centins par gallon, à un taux n'excédant pas 7½ centins par gallon.

M. Scriver seconde cette motion.

Après discussion, le vote est pris, avec ce résultat : 60 pour, 120 contre.

MM. Cimon et Gaudet se lèvent pour affirmer que la province de Québec est indigne de la province de la répartition des deniers publics. Leurs discours sont bruyamment interrompus, et M. Masson s'en plaint à l'Orateur, qui semblait prendre les interruptions pour des applaudissements.

Le 31, l'hon. M. Mackenzie propose que la Chambre siège le samedi.

Lorsque M. Cartwright propose que la Chambre se forme en comité des subsides, M. Bowell se lève pour attirer de nouveau l'attention de la chambre à l'achat des lisses d'acier. Il se plaint que les documents demandés par M. Tupper n'ont pas été soumis à la chambre, et repasse toute la question. M. Mackenzie se défend, et l'amendement de M. Bowell :

“ Que l'Orateur ne laisse pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que l'achat, par le gouvernement, de 50,000 tonnes de lisses d'acier, sans le consentement préalable du parlement, est inconstitutionnel, et que cet achat est inopportun et imprudent, et a causé une grande perte d'argent au pays, ” étant mis aux voix, est négatif par un vote de 124 à 54.

La Chambre alors se forme en comité des subsides.

A propos de l'item \$2,810,000 pour le chemin de fer canadien du Pacifique, l'hon. M. Mackenzie prononce un discours qui est suivi d'une longue discussion, et la Chambre s'ajourne à 2.45.